

Préparation à l'entrée dans les études de santé et privatisation de l'enseignement supérieur

Juin 2023

SOMMAIRE

Glossaire	2
Présentation de l'ANESF	3
Introduction	4
I. L'entrée dans les études de santé, une année éprouvante et sélective	5
II. Les organismes de préparation privés et la privatisation de l'enseignement supérieur	6
A. Un accompagnement opportuniste onéreux à l'origine d'une rupture d'égalité des chances entre les étudiant·e·s	6
B. Des préparations excessives et précoces dès le lycée	7
C. Les années blanches de préparation aux études de santé	7
D. Les organismes de préparation privés : des vecteurs de préjugés sur les filières de santé	8
III. Les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé : les acteurs de l'égalité des chances	10
A. Un cadre légal et une reconnaissance officielle	10
B. Des services de qualité par des étudiant·e·s engagé·e·s bénévolement et en collaboration avec l'université	11
C. Un coût minime	12
D. Une proportion importante d'étudiant·e·s bénéficiant de leurs services	13
Conclusion	14
Annexes	15
Bibliographie	24

Glossaire

ANEMF : Association Nationale des Étudiants en Médecine de France

ANEPF : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France

ANESF : Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes

FNEK : Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie

PASS : Parcours d'Accès Spécifique Santé

LAS : Licence Accès Santé

L.SPS : Licence Sciences Pour la Santé

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MMOPK : Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie

PACES : Première Année Commune aux Études de Santé

REES : Réforme d'Entrée dans les Études de Santé

TEES : Tutorat d'Entrée dans les Études de Santé

UNECD : Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

Présentation de l'ANESF

L'ANESF est l'unique association représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Elle existe depuis 1987 et fédère plus de 4000 étudiant·e·s sages-femmes des 33 structures de formation de France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions.

L'ANESF a pour but :

- > De rassembler et de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de France afin de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels,
- > De participer activement à l'évolution de la formation en sciences maïeutiques et de la profession,
- > De fédérer et de contribuer au développement du réseau associatif des étudiant·e·s sages-femmes, à leur formation, ainsi qu'à leur professionnalisation,
- > D'inciter les étudiant·e·s sages-femmes à devenir acteur·rice·s de leur citoyenneté à travers une démarche solidaire et d'éducation populaire,
- > D'être actrice dans les décisions et les actions de santé publique notamment à visée éducative et préventive,
- > D'affirmer et de réaffirmer ses valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité tout au long de son existence.

Introduction

La formation de sage-femme fait actuellement partie des formations accessibles par un **PASS** (Parcours d'Accès Spécifique Santé) ou une **LAS** (Licence Accès Santé). Ces deux voies d'accès sont reconnues pour être des **années d'études sélectives et éprouvantes** pour les étudiant·e·s. C'est ainsi que se sont développés des organismes de préparation aux examens d'entrée dans les études de santé, on peut en nommer deux types :

- > Les **tutorats d'entrée dans les études de santé** ;
- > Les **organismes privés de préparation**.

Les **tutorats** sont des **associations d'étudiant·e·s d'années supérieures en santé** (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie, etc) qui ont pour but d'accompagner les étudiant·e·s en PASS et en LAS durant leur année scolaire, ainsi que de promouvoir les filières de santé auprès des lycéen·ne·s. Ils sont reconnus par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ont pour mission de rétablir l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur face aux organismes de préparation privés, en proposant un accompagnement gratuit ou à bas prix.

Les **organismes de préparation privés** proposent également une préparation aux étudiant·e·s de PASS et de LAS et aux lycéen·ne·s souhaitant intégrer ces voies. Cependant, ce sont des établissements privés entièrement indépendants de l'enseignement supérieur qui ont un **but lucratif** dans l'accompagnement qu'ils proposent, les rendant non accessibles à tous·tes les étudiant·e·s.

I. L'entrée dans les études de santé, une année éprouvante et sélective

L'**entrée dans les études de santé** est réputée pour être une année **sélective** et **éprouvante** aussi bien **moralement** que **physiquement**. Cela était déjà le cas avec la PACES (Première Année Commune aux Études de Santé) et cela se poursuit après la réforme d'entrée dans les études de santé instaurant le PASS et la LAS. Le passage du lycée à l'université peut déjà être compliqué pour un·e étudiant·e. Les études de santé, étant très sélectives, nécessitent l'acquisition rapide d'une méthode de travail pour réussir, ce qui ajoute une pression supplémentaire.

Il n'existe pas encore de réelles études concernant le vécu de l'année de PASS ou de LAS, la réforme d'entrée dans les études de santé étant encore récente. Cependant, des études de cohorte comme l'étude i-share (1) coordonnée par le professeur Christophe Tzourio, épidémiologiste et neurologue, ont montré qu'une proportion importante d'étudiant·e·s en PACES avaient déclaré une **symptomatologie dépressive** (70%) et avaient été dans un **état de stress** lié à la **peur de l'échec aux examens** (67%). 3,2% ont même déclaré des **pensées suicidaires**. De plus, 73% d'étudiant·e·s avaient déclaré manquer de confiance en soi et le **sentiment d'échec** prédominait chez 44% d'entre eux·elles. Les étudiant·e·s se plaignaient aussi de troubles du sommeil, de difficultés d'endormissement et d'extrême somnolence au moins 1 jour de la semaine pour 52%. Finalement, 20% seulement se déclaraient en très bonne santé. Tous ces chiffres reflètent bien la difficulté de l'entrée dans les études de santé qui, anciennement, était la PACES.

La complexité de l'entrée dans les études de santé a également été soulignée dans le **rapport de 2018 du docteur Donata Marra sur la qualité de vie des étudiant·e·s en santé** (2). Il est dit que « *la PACES demande une grande capacité d'adaptation : nouvel environnement, nouvelles stratégies d'apprentissage et parfois un éloignement du domicile familial, imposant l'acquisition rapide d'une autonomie pas toujours souhaitée.* ». Selon ce rapport, les formations apparemment mieux protégées sur le plan de la santé mentale associent plusieurs des éléments suivants qui ne sont généralement pas retrouvés dans les voies d'accès aux études de santé :

- > Un nombre limité d'étudiant·e·s dans les promotions et avec un encadrement bienveillant ;
- > Un programme académique qui n'est pas surchargé ;
- > De nombreux enseignements pratiques en petits groupes (TD et TP) ;
- > Une mise en situation professionnalisante rapide.

II. Les organismes de préparation privés et la privatisation de l'enseignement supérieur

A. Un accompagnement opportuniste onéreux à l'origine d'une rupture d'égalité des chances entre les étudiant·e·s

L'accès aux études de santé étant très sélective, c'est ainsi que se sont développés des organismes de préparation privés aux examens d'entrée dans les études de santé afin de répondre à la demande de préparation de jeunes étudiant·e·s et de parents toujours plus inquiet·e·s face à cette sélection.

Concrètement, les organismes privés proposent un accompagnement aux étudiant·e·s en PASS et en LAS en parallèle de leur année scolaire par des séances d'entraînements, de rappels de cours, des stages intensifs pendant les vacances scolaires... Cependant, cet accompagnement n'est pas gratuit et peut même représenter une somme très importante de plusieurs milliers d'euros. On assiste alors à une **capitalisation sur la peur des étudiant·e·s et des parents liée à la sélection** pour entrer dans une filière de santé.

Selon une **comparaison des différents organismes de préparation privés** en France réalisée par l'ANESF en 2023, l'accompagnement par un organisme privé représenterait en moyenne un **coût** de **5200€** durant une année de **PASS**, **3207€** pour une année de **LAS** et **5464€** pour une année de **L.SPS** (Licence Sciences Pour la Santé). Vous pouvez retrouver en annexe (Tableau 1) le tarif des différents organismes par ville.

Dans un contexte de **précarité étudiante grandissante**, chaque étudiant·e ne peut se permettre de s'offrir l'accompagnement par un organisme privé, en parallèle de ses études. C'est ainsi qu'avec la seule existence des organismes de préparation privés aux examens de PASS/LAS, **l'égalité d'accès aux études de santé** est complètement **bousculée** avec des étudiant·e·s pouvant se permettre de payer un accompagnement par un organisme privé et ayant de plus grandes chances de réussite.

> **L'ANESF se positionne contre l'existence des organismes de préparation privés à l'entrée dans les études de santé. L'ANESF se positionne pour que le MESR, conjointement avec le MEN, lutte activement contre les structures de préparation privées, et l'orientation qu'elles peuvent faire auprès des futur·e·s étudiant·e·s de l'enseignement supérieur.**

> **L'ANESF soutient toute forme de préparation aux études de santé garantissant l'égalité des chances pour tous·tes.**

B. Des préparations excessives et précoces dès le lycée

La sélection étant importante durant les années de PASS et de LAS, certain·e·s étudiant·e·s et leurs parents se posent la question de commencer une **préparation dès le lycée** afin d'acquérir des connaissances le plus tôt possible et avoir une certaine avance une fois admis·e·s en PASS et en LAS. Cette préparation dès le lycée peut être discutable. En effet, avant même de pouvoir maîtriser des notions abordées à l'université, les étudiant·e·s se doivent d'apprendre certaines bases vues au lycée et qui leur seront utiles en PASS et en LAS. De plus, suivre un accompagnement en plus de sa scolarité représente une **charge de travail supplémentaire pour un·e lycéen·ne**. Une fois en PASS et en LAS, qui restent des années éprouvantes physiquement et émotionnellement, ce sont des étudiant·e·s qui seront plus susceptibles d'être fragiles, ayant commencé un **rythme de travail soutenu en amont**.

- > **L'ANESF se positionne contre l'existence de stages de préparation intensifs réalisés par des organismes de préparation privés dès le lycée.**
- > **L'ANESF se positionne pour que les universités développent des journées d'immersion pour les lycéen·ne·s se destinant aux études de santé, et organisées en collaboration avec les Tutorats.**

C. Les années blanches de préparation aux études de santé

De plus en plus d'établissements privés proposent par ailleurs des **formules « prépa 0 » avant une année de PASS ou de LAS**. Il s'agit d'une année « blanche » après la terminale et avant d'entrer dans les études de santé, afin de se mettre à niveau et d'**anticiper l'apprentissage** de l'entièreté du programme d'accès santé. Ce système entend aider les étudiant·e·s à mettre toutes les chances de leur côté pour décrocher leur place. Bien que le programme en entrée dans les études de santé reste souvent le même, d'une année à l'autre, les **cours peuvent changer**, pouvant rendre les notions apprises durant une année blanche inutiles. Ce dispositif représenterait donc une **perte d'une année pour un·e étudiant·e** mais aussi une **perte d'argent** considérable puisque le prix de cet accompagnement est élevé.

D'après une comparaison réalisée par l'ANESF en 2023, des tarifs proposés par des organismes privés, une **année blanche de préparation aux études de santé** représenterait **un coût de 7265€**. Vous pouvez retrouver en annexe (Tableau 2) le tarif des différents organismes de préparation privés par ville.

Il est également important de savoir qu'actuellement les **étudiant·e·s suivant une année de préparation de type « année blanche »** sont généralement **pénalisé·e·s** par plusieurs universités lors de la phase d'admission **sur la plateforme Parcoursup**. En effet, il-elle·s ne se verront **pas prioritaires sur les vœux de PASS et de LAS** du fait de leur choix d'avoir suivi une préparation de type « année blanche ».

> **L'ANESF se positionne contre les préparations de type « année blanche » proposées par les organismes de préparation privés.**

D. Les organismes de préparation privés : des vecteurs de préjugés sur les filières de santé

Les organismes de préparation privés **ne participent pas à une bonne promotion de toutes les filières de santé**, pouvant être à l'**origine de méconnaissances sur certaines filières et/ou à l'origine d'une valorisation de certaines**. Cependant, ces organismes sont de plus en plus présents dans les salons d'orientation. Il ne sera alors pas rare d'entendre encore parler de « première année de médecine » pour désigner une année de PASS ou de LAS, et qui pourtant permet l'accès à d'autres filières de santé autres que médecine comme maïeutique (sage-femme), pharmacie, odontologie ou bien kinésithérapie. Ces **termes de « première année de médecine »** pour se référer à une année de PASS ou de LAS ont cependant une conséquence. En effet, ceci sera à l'**origine d'une invisibilisation de certaines filières de santé** et crée une **idée que la filière médecine est la voie de la réussite**. De plus, cela s'ajoute à un contexte où certaines filières de santé et leurs compétences sont encore trop peu connues du grand public comme la filière sage-femme comparée à la filière médecine et ainsi un moins grand public se destine à ces autres filières de santé. Il faut en effet reconnaître que certaines filières de santé connaissent donc plus d'attrait que d'autres et les organismes de préparation privés, dans un but lucratif, vont **capitaliser sur cette attractivité**.

> **L'ANESF se positionne pour travailler avec des plateformes dédiées à l'orientation promouvant les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé ainsi que l'ensemble des filières de santé. L'ANESF refuse de travailler avec des plateformes dédiées à l'orientation travaillant avec des organismes de préparation privés.**

> **L'ANESF se positionne contre la possibilité pour les organismes de préparation privés d'intervenir dans les établissements du secondaire ou lors de salons d'orientation.**

- > **L'ANESF se positionne pour que les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé soient sollicités par les lycées ou les collèges pour réaliser des présentations des filières de santé et de leur accompagnement proposé en PASS et en LAS.**
- > **L'ANESF incite l'Onisep, Parcoursup, et plus globalement les structures d'orientation publiques d'orientation à soutenir financièrement, et à partager les initiatives, et projets d'orientation des tutorats et de l'ANESF.**

III. Les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé : les acteurs de l'égalité des chances

A. Un cadre légal et une reconnaissance officielle

C'est face aux difficultés rencontrées chaque année par les étudiant·e·s en entrée dans les études de santé que se sont développées sur toute la France des initiatives de soutien représentées majoritairement par les Tutorats, en réaction également au développement des organismes privés de préparation. Les Tutorats sont des associations d'étudiant·e·s d'années supérieures en santé (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie, etc) qui ont pour but d'accompagner les étudiant·e·s en PASS et en LAS durant leur année scolaire, ainsi que de promouvoir les filières de santé auprès des lycéen·ne·s.

Ces initiatives bénéficient depuis **mars 1998** (3) d'un **cadre légal**, légèrement modifié par un **arrêté de novembre 2009** (4) le rendant obligatoire dans toutes les filières.

Selon l'arrêté du 18 mars 1998, « *Afin de favoriser la réussite des étudiants, les établissements d'enseignement supérieur organisent prioritairement dans toutes les premières années d'enseignement de premier cycle un dispositif d'appui sous la forme de tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique. Les formes du tutorat d'accompagnement peuvent être variées (aide au travail personnel de l'étudiant, aide au travail documentaire, appui aux techniques d'auto-évaluation et d'autoformation...). Ce dispositif bénéficie à tous les étudiants de première année de premier cycle qui le souhaitent. L'établissement fait connaître le dispositif et le propose aux étudiants qui en ont le plus besoin. [...] Le tutorat est effectué sous la responsabilité pédagogique des enseignants et des enseignants-chercheurs par des étudiants confirmés de deuxième ou troisième cycle. Ces enseignants et enseignants-chercheurs choisissent, forment et encadrent régulièrement les étudiants-tuteurs dans les conditions déterminées par chaque établissement. [...] Dans chaque établissement, une évaluation qualitative et quantitative du tutorat est établie annuellement et présentée au conseil compétent.* »

Ces organisations étudiantes sont **soutenues par les universités et les professeur·e·s** ainsi que par le **ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** à travers l'attribution d'un **agrément ministériel des tutorats** depuis 2017. Cet agrément soutenu par les **fédérations étudiantes MMOPK (ANEMF, ANEPF, ANESF, FNEK, UNECD)** garantit aux TEES d'être les seuls organismes de préparation à l'entrée dans les études de santé reconnus par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

> **L'ANESF demande à ce que l'agrément ministériel soit poursuivi, et que des démarches soutenant les Tutorats continuent d'être développées.**

B. Des services de qualité par des étudiant·e·s engagé·e·s bénévolement et en collaboration avec l'université

Les Tutorats sont tous différents et peuvent proposer divers services. Cependant, certains services sont communs à tous.

Ils proposent un **accompagnement sur 3 principaux domaines** : la **pédagogie**, le **bien-être**, et l'**orientation-réorientation**.

L'**accompagnement pédagogique** se traduit par :

- > Des stages de pré-rentree
- > Des épreuves blanches
- > Des séances d'enseignements dirigés
- > Des séances d'entraînement pour les épreuves orales
- > Des photocopiés de cours
- > La mise à disposition des annales des années précédentes et leurs corrections
- > Des fiches récapitulatives
- > Des séances de questions/réponses, et un forum en ligne

Le **soutien moral** et au niveau du **bien-être** se traduit par :

- > La mise en place d'un système de parrainage par des étudiant·e·s des années supérieures de santé
- > Des ateliers bien-être (relaxation, sport, gestion du stress)
- > La mise à disposition de différents guides

L'accompagnement à l'**orientation** et la **réorientation** se traduit par :

- > La participation du Tutorat à des forums d'orientation
- > Des interventions dans les lycées
- > Des présentations des différentes filières de santé
- > L'organisation par le Tutorat de forums d'orientation et de réorientation

L'accompagnement proposé est dispensé par des étudiant·e·s d'années supérieures, le plus souvent en deuxième et troisième année. Il·elle·s ont donc une **expérience récente de l'entrée dans les études de santé** et ont une **proximité plus évidente** avec les étudiant·e·s en PASS et L.AS. Ils connaissent le programme et ses difficultés, s'y sont confronté·e·s et ont réussi à les surmonter.

Ayant l'entier soutien des universités et des facultés, le **Tutorat** est le **seul organisme en relation étroite avec les enseignant·e·s** qui peuvent participer à la **relecture des supports** réalisés par les tuteur·rice·s. Ceci permet aux Tutorats de proposer un accompagnement qualitatif.

- > **L'ANESF se positionne pour que le travail des étudiant·e·s dans leurs Tutorats soit reconnu par leur université, en leur permettant des aménagements des enseignements quand cela est nécessaire, en leur offrant la possibilité d'obtenir une rémunération et en validant des Unités d'Enseignement libres par leur engagement.**
- > **L'ANESF se positionne pour que les relations entre enseignant·e·s et tuteur·rice·s soient développées afin de proposer un meilleur accompagnement aux étudiant·e·s en PASS et en LAS.**
- > **L'ANESF demande à ce que les universités soutiennent les Tutorats dans leurs actions, que ce soit financièrement, matériellement ou en valorisant leur travail.**

C. Un coût minime

Le Tutorat est **basé sur le bénévolat et l'énergie des étudiant·e·s des années supérieures**. Ainsi l'ensemble de l'accompagnement proposé par une **majorité** des Tutorats est **gratuit**. Cependant quelques Tutorats demandent une **participation financière**, mais cette dernière est **minime** et loin d'être aussi importante que les tarifs d'un organisme privé de préparation, pour des services similaires voir plus qualitatifs.

En moyenne, la participation financière demandée par un Tutorat en 2023 est de **15€** pour un·e étudiant·e en **PASS** et de **10€** pour un·e étudiant·e en **LAS ou L.SPS**. Vous pouvez retrouver en annexe (Tableau 3) la participation financière demandée par chaque Tutorat en 2023.

D. Une proportion importante d'étudiant·e·s bénéficiant de leurs services

De nombreux·ses étudiant·e·s réussissent chaque année sans souscrire à un organisme privé de préparation ce qui nous amène à dire que les résultats publiés par ces organismes privés sont fictifs et font donc de leur accompagnement quelque chose de non nécessaire.

Il faut cependant poursuivre la promotion des Tutorats afin que la proportion d'étudiant·e·s choisissant un organisme privé de préparation baisse et qu'une sélection par l'argent ne soit plus d'actualité.

Conclusion

Les **Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé** se sont maintenant bien développés depuis une dizaine d'années et proposent des **services de qualité** pour un **coût minime**, comparés aux **organismes de préparation privés** dont les **prestations** sont **onéreuses**.

Les **Tutorats** représentent donc de vrais **acteurs dans l'égalité des chances** d'accès aux études de santé. C'est ainsi que l'engagement dans un Tutorat doit continuer d'être reconnu et valorisé.

L'ANESF continuera de défendre les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé et leurs valeurs face aux organismes de préparation privés. Les institutions doivent prendre des positions pour **lutter contre la privatisation de l'enseignement supérieur, contre la précarité étudiante, et pour l'égalité des chances**.

Rafaël AUTRAN

Vice-président en charge des Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé

Bureau National 2022-2023 de l'ANESF

Annexes

Tableau 1 : Coût de l'accompagnement proposé aux étudiant·e·s en PASS, LAS, L.SPS par les organismes de préparation privés en 2023

Ville	Organismes Privés	PASS	LAS	L.SPS
Amiens	PCMP (Medisup)	6285€	3145€	/
Angers	Prepa Defi (Supexam)	5800€	4000€	/
	IPSEM (Medisup)	4840€	2910€	/
Besançon	Bersot formation (Supexam)	5900€	3500€	/
	Biomedal	4500€	3200€	/
Bordeaux	Cours Acces	4500€	/	/
	MMP Prepa Santé	3620€	3620€	/
	Cours Galien	5200€	/	/
	Medical Sciences (Medisup)	6320€	2260€	/
Brest	Cours Laennec (Medisup)	5380€	2910€	/
	Cours Galien	5900€	/	/
Caen	Profilsup (IRSS)	/	3300€	/
Clermont - Ferrand	Cours Galien	4500€	/	/
	Medschool	5600€	5900€	5600€
Dijon	Cours Galien	5500€	/	/
	Medical Dijon (Medisup)	5610€	2825€	/
	Supexam	5800€	3600€	/
Grenoble	Cours Galien	5500€	/	/
	Mediplus Grenoble (Medisup)	5930€	3070€	/
	Avicenne	6660€	2200€	/
	Parcours med	6760€	3760€	/
Lille	Cours Galien	6100€	/	/
	Supmedical Lille (Medisup)	6780€	3240€	7000€
	CAPPEC (Supexam)	6700€	3400€	/
Limoges	FormaPlus87	2000€	/	/
Lyon	Cours Galien	5400€	/	/
	Mediplus Lyon (Medisup)	5140€	2710€	3850€
	Avicenne	6660€	2200€	/
	Centre Laennec	1500€	1050€	/
	Agora	5500€	5000€	/
	Paracelse	5200€	/	/

	SUP Santé Lyon	3500€	/	/
Marseille	Cours Galien	4500€	/	/
	KduC	3590€	3400€	/
	Mediconcours (Medisup)	5730€	2890€	/
	Campus MDEP	2926€	1826€	/
	SUP PROVENCE	3350€	1620€	/
	Master Prepa Santé	2850€	750	/
	Modulo	3780€	1200€	/
	Montpellier - Nîmes	Cours Galien	4900€	/
IPESUD		4975€	1600€	/
Parcoursmed		6760€	3760€	/
M2OP Prépa Santé PASS LAS		5320€	1950€	/
SUP Perform		5360€	1360€	/
Nancy - Metz	MedicalSup (Medisup)	5580€	3060€	/
	Stan santé formasup (Supexam)	6600€	3600€	/
Nantes	Cours galien	5500€	/	/
	Medical nantes (Medisup)	5080€	2830€	/
	Supexam Nantes	5800€	4000€	/
	Profilsup (IRSS)	2750€	1950€	/
Nice	Medical Nice (Medisup)	/	7200€	/
	CPS Classe Prépa Santé et Residence	/	7800€	/
Paris	Medisup Sciences (Medisup)	7465€	3650€	7465€
	Epsilon (Supexam)	7800€	4300€	6800€
	Antemed Paris Cité, Sorbonne Université	7070€	5170€	/
	Antemed UVSQ	6500€	/	/
	Antemed Paris Est Créteil	6200€	/	/
	CPCM Paris Cité, Sorbonne Université, Paris Saclay	6100€	/	/
	CPCM UVSQ	5800€	/	/
	CPCM Sorbonne Nord		/	5800€
	CPCM Paris Est Créteil	/	/	/
	Excosp	6950€	3690€	6950€ 6100€
	Cours Thalès	/	/	/
	Diploma Santé	6790€	1990€	2990€
	SUP Santé Paris	3500€	/	/

Poitiers	IPECO (Medisup)	/	4680€	/
	IPESANTE	/	4000€	/
	Profilsup (IRSS)	/	3300€	/
Reims	Medical Reims (Medisup)	/	6560€	/
	CEPSUP (Supexam)	/	6500€	/
Rennes	Cours Galien	5900€	/	/
	Medical Rennes (Medisup)	5360€	2830€	/
	IRSS	2900€	1280€	/
	Skol Santé	4800€	3100€	/
	Profilsup (IRSS)	3420€	1510€	/
La Réunion	Cours Accès	3850€	3250€	/
Rouen	Cours Pasteur (Medisup)	4320€	2910€	/
	Segmo (Supexam)	4700€	3000€	/
Saint - Étienne	Cours Galien	5700€	/	/
	MediPlus Saint-Etienne (Medisup)	6090€	3150€	6090€
	Medschool	5800€	3050€	5800€
Strasbourg	Cours Galien	/	/	5300€
	Medical Strasbourg (Medisup)	/	/	5480€
	Cosm'os	/	/	3900€
	Formascience	/	/	3790€
	Exact etudes	/	/	4510€
Toulouse	Sciences plus	5907€	3825€	/
	Cours Esquirol	6840€	3900€	/
	Sup'perform	4930€	2780€	/
	Cours Ducos	5400€	2100€	/
	Prépa Vidal	5170€	1670€	/
Tours	Medical Tours (Medisup)	4130€	2830€	/
	Concours Sup	3600€	3600€	/
	Profilsup (IRSS)	2680€	2130€	/
Moyennes		5200€	3207€	5464€

Tableau 2 : Coût d'une préparation de type « année blanche » et de l'accompagnement proposé au lycée par les organismes de préparation privés en 2023

Villes	Organismes Privés	Préparation au Lycée		Préparation type « Année Blanche »
		Préparation en Première	Préparation en Terminale	
Amiens	PCMP (Medisup)	1590€	2650€	7910€
Angers	Prepa Defi (Supexam)	900€	2500€	5900€
	IPSEM (Medisup)	1590€	2650€	7410€
Besançon	Bersot formation (Supexam)	900€	2500€	/
	Biomedal	700€	2100€	/
Bordeaux	Cours Acces	/	2600€	/
	MMP Prepa Santé	150€	850€	/
	Cours Galien	1300€	2200€	/
	Medical Sciences (Medisup)	1590€	2650€	7910€
Brest	Cours Laennec (Medisup)	1280€	2290€	6680€
	Cours Galien	1300€	2200€	/
Clermont - Ferrand	Cours Galien	1300€	2200€	/
	Medschool	1350€	2400€	7950€
Dijon	Cours Galien	1300€	2200€	/
	Medical Dijon (Medisup)	1590€	2650€	7710€
	Supexam	900€	2500€	6000€
Grenoble	Cours Galien	1300€	2200€	/
	Mediplus Grenoble (Medisup)	1590€	2650€	7510€
	Avicenne	1200€	1950€	7350€
	Parcours med	1480€	2480€	/
Lille	Cours Galien	1300€	2200€	/
	Supmedical Lille (Medisup)	1590€	2830€	7980€
	CAPPEC (Supexam)	900€	2500€	/
Limoges	FormaPlus87	/	1600€	/
Lyon	Cours Galien	1300€	2200€	/

	Mediplus Lyon (Medisup)	1590€	2650€	7910€
	Avicienne	1200€	1950€	7350€
	Agora	/	2900€	/
	Paracelse	/	690€	/
	SUP Santé Lyon	950€	2900€	7490€
Marseille	Cours Galien	1300€	1900€	/
	KduC	/	900€	/
	Mediconcours (Medisup)	1410€	2590€	4990€
	Campus MDEP	/	800€	/
	SUP PROVENCE	/	1210€	/
	Master Prepa Santé	1100€	1100€	/
	Modulo	/	960€	/
Montpellier - Nîmes	Cours Galien	1300€	2200€	/
	IPESUD	1590€	2590€	5000€
	Parcoursmed	1480€	2480€	/
	M2OP Prépa Santé PASS LAS	/	780€	/
	SUP Perform	1050€	2230€	5200€
Nancy - Metz	MedicalSup (Medisup)	1590€	2650€	7910€
	Stan santé formasup (Supexam)	900€	2500€	6000€
Nantes	Cours galien	1300€	2200€	/
	Medical nantes (Medisup)	1280€	2290€	6680€
	Supexam Nantes	900€	2500€	/
Nice	Medical Nice (Medisup)	1590€	2650€	8920€
Paris	Medisup Sciences (Medisup)	1880€	3560€	10350€
	Epsilon (Supexam)	1100€	3500€	9900€
	Antemed Paris Cité, Sorbonne Université	/	3290€	/

	Antemed UVSQ				
	Antemed Paris Est Créteil				
	Campus Santé	/	/	5670€	
	CPCM Paris Cité, Sorbonne Université, Paris Saclay	/	2750€	9200€	
	CPCM UVSQ				
	CPCM Sorbonne Nord				
	CPCM Paris Est Créteil				
	Excosp	2000€	3750€	10900€	
	Cours Thalès	2000€	3390€	/	
	Diploma Santé	990€	2490€	8990€	
	SUP Santé Paris	950€	3100€	7490€	
	Poitiers	IPECO (Medisup)	1280€	1920€	5480€
		IPESANTE	/	1900€	/
Reims	Medical Reims (Medisup)	1670€	2780€	8390€	
	CEPSUP (Supexam)	900€	2500€	6000€	
Rennes	Cours Galien	1300€	2200€	/	
	Medical Rennes (Medisup)	1280€	2290€	6680€	
	IRSS	/	/	3980€	
	Skol Santé	2200€	/	/	
La Réunion	Cours Accès	/	2410€	/	
Rouen	Cours Pasteur (Medisup)	1450€	2050€	7410€	
	Segmo (Supexam)	800€	2000€	/	
Saint - Étienne	Cours Galien	1300€	2200€	/	
	MediPlus Saint-Etienne (Medisup)	1590€	2650€	7910€	
	Medschool	1350€	2400€	7950€	
Strasbourg	Cours Galien	1300€	2200€	/	

	Medical Strasbourg (Medisup)	1510€	2590€	6680€
	Prepa Vesale	900€	2500€	/
	Cosm'os	/	1900€	/
	Exact etudes	/	1700€	/
Toulouse	Sciences plus	650€	3770€	/
	Cours Esquirol	/	2800€	/
	Sup'perform	1050€	2230€	5200€
	Cours Ducos	2400€	/	/
	Prépa Vidal	/	990€	7960€
Tours	Medical Tours (Medisup)	1280€	2290€	6680€
Moyennes		1303€	2301€	7265€

Tableau 3 : Participations financières demandées aux étudiant·e·s en PASS, LAS, L.SPS par les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé en 2022-2023

Villes	Tutorats	PASS	LAS / L.SPS
Amiens	Tutorat Santé Amiens	0€	0€
Angers	Association Angevine du Tutorat PASS-LAS	50€	8€
Besançon	Tutorat Besançon Santé	0€	0€
Bordeaux	Tutorat Santé Bordeaux	40€	40€
Brest	Tutorat Santé Brest	60€	25€
Caen	Association du Tutorat Santé de Caen	/	0€
Clermont - Ferrand	Association Clermontoise du Tutorat pour les Etudes de Santé	52€	40€
Corse	Asclepios : Associu di i Studenti in Salute	0€	/
Dijon	Tutorat des Etudiants de Santé de Dijon	0€	0€
Grenoble	Association des Etudiants en Santé de Grenoble	10€	10€
Lille	Tutorat Associatif de Lille Catholique	0€	0€
	Tutorat PASS LAS Lille Etat	45€	0€
Limoges	Tutorat Santé Limoges	0€	0€
Lyon	Tutorat Santé Lyon Est	0€	0€
	Tutorat Santé Lyon Sud	0€	0€
Marseille	Tutorat Associatif Marseillais	25€	10€
Montpellier - Nîmes	Association du Tutorat Santé de Montpellier	0€	0€
	Association des Tuteurs en Pharmacie de l'Université de Montpellier	0€	0€
	Tutorat Santé Nîmes	0€	0€
Nancy - Metz	Tutorat Santé Lorraine	15€	15€
Nantes	Tutorat Santé Nantes	45€	31€
			17€
Nice	Tutorat Niçois	/	0€
Paris	Association pour l'Accès Santé Université Paris Cité	10€	6€
	Tutorat Santé PSA	0€	0€

	Tutorat Santé Paris Saclay	43€	43€
	Tutorat Santé Paris XII	/	15€
	Tutorat Santé Bobigny	10€	10€
	Tutorat Santé Paris-Ouest	0€	0€
Poitiers	Tutorat Poitiers	/	60€
Reims	Tutorat Santé de Reims	/	10€
Rennes	Tutorat Rennais	0€	0€
La Réunion	Tutorat Santé Réunion	0€	0€
Rouen	Tutorat Santé Rouen	0€	0€
Saint - Etienne	Association du Tutorat Santé Stéphanois	0€	0€
Strasbourg	Tutorat Santé Strasbourg	/	0€
Toulouse	Tutorat Associatif Toulousain	0€	0€
Tours	Tutorat Santé Tours	50€	25€
	Moyennes	15€	10€

Bibliographie

(1) Etudes de médecine et santé mentale : « la PACES est beaucoup trop violente ». Medscape. Lavaud, S. (2018, 8 mars). Disponible sur : <https://francais.medscape.com/voirarticle/3603982?src=soc tw 180308 mscped t news student burn>

(2) Rapport sur la qualité de vie des étudiants en santé. Vie Publique. Marra, D. (2018, 3 avril). Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/rapport/37243-rapport-sur-la-qualite-de-vie-des-etudiants-en-sante>

(3) Arrêté du 18 mars 1998 relatif à l'organisation et à la validation du tutorat en premier cycle. Légifrance. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000373332>

(4) Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 18 mars 1998 relatif à l'organisation et à la validation du tutorat en premier cycle. Légifrance. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021466646>